



Save the Children

Sweden



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Save the Children Sweden

SE-107 88 Stockholm, Suède
Landsvägen 39
www.savethechildren.se

Construire une Europe pour et avec les enfants

Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int/children
children@coe.int

Abolir les châtiments corporels infligés aux enfants

Questions et réponses

Événement organisé à l'occasion du 30^e anniversaire
de l'interdiction en Suède des châtiments corporels
infligés aux enfants,
avec le soutien du Gouvernement suédois

Strasbourg

27 avril 2010, 13h – 14h30

CONSTRUIRE UNE EUROPE POUR ET AVEC LES ENFANTS



Présentation de l'événement

La Suède a interdit il y a trente ans les châtimets corporels et est ainsi devenue le premier pays à interdire toute forme de violence à l'encontre des enfants, y compris dans le cadre familial. La mise en œuvre de cette interdiction s'est accompagnée d'une campagne nationale de sensibilisation et les années qui se sont écoulées depuis confirment qu'il est possible de modifier les comportements et de promouvoir des méthodes d'éducation non violente au sein de la société. Depuis, Save the Children, qui plaide depuis des années pour l'interdiction des châtimets corporels dans le monde entier, a acquis une expérience considérable dans ce domaine.

Le choix d'interdire ou non les châtimets corporels infligés aux enfants ne peut se faire en fonction de considérations politiques ou culturelles: il s'impose au regard des droits de l'homme.

En 2004, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé à l'interdiction des châtimets corporels dans l'Europe tout entière. La campagne lancée en 2008 par le Conseil de l'Europe « Levez la main contre la fessée ! » vise à promouvoir l'abolition des formes violentes de discipline.

A ce jour, 20 pays européens ont interdit les châtimets corporels et 8 autres ont pris l'engagement de le faire. Dans de nombreux cas, les initiatives des gouvernements ou des parlements en vue de modifier la législation se sont heurtées à une vive résistance. Le Conseil de l'Europe est convaincu que ces réticences pourront être levées à force d'information et de sensibilisation aux questions qui sont ici en jeu.

Cette manifestation vise à instaurer un débat entre des experts des droits de l'homme, des parlementaires et des journalistes, animée par M. l'Ambassadeur Per Sjögren, Représentant permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe. Les sujets à aborder comprendront les questions suivantes:

- Pourquoi est-il important d'interdire les châtimets corporels infligés aux enfants ?
- L'Etat a-t-il le droit de porter atteinte au respect de la vie privée au sein du foyer ?
- Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience suédoise ?
- Qu'est-ce que la parentalité positive ?
- Quelle solution le Conseil de l'Europe peut-il proposer à ceux qui souhaitent promouvoir l'abolition des châtimets corporels ?

Les langues utilisées au cours de ce débat seront l'anglais et le français; une interprétation simultanée sera assurée.

Un déjeuner léger sera servi.

Programme

13 heures: Inauguration de l'exposition « Abolir les châtimets corporels infligés aux enfants en Europe », par M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.
Lieu: Foyer du Comité des Ministres.

13 h 30: Ouverture du débat par M. l'Ambassadeur Per Sjögren, Représentant permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe.
Lieu: salle de réunion du Comité des Ministres.

Participeront au débat :

- M^{me} Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe;
- M. Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe;
- M^{me} Elisabeth Dahlin, Secrétaire générale, Save the Children Suède;
- M^{me} Edwige Antier, pédiatre et députée à l'Assemblée nationale, France;
- M^{me} Christine McCafferty, Députée de la Chambre des Communes, Royaume-Uni, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;
- M^{me} Michaela Šojdrova, Députée du Parlement national, République tchèque, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;

Conclusion présentée par M. l'Ambassadeur Per Sjögren.

